



**CONSEIL DES APPELLATIONS**

RÉSERVÉES ET DES TERMES VALORISANTS

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## L'Union européenne reconnaît officiellement les vins IGP du Québec

**Montréal, le 26 mars 2025.** – Une étape majeure pour l'industrie viticole québécoise vient d'être franchie! L'Union européenne a maintenant reconnu officiellement les Indications géographiques protégées (IGP) « Vin du Québec » et « Vin de glace du Québec », consacrant ainsi la qualité et l'authenticité de ces produits sur le marché international.

Le Conseil des appellations réservées et termes valorisants (CARTV) se félicite de cette reconnaissance, fruit d'un processus de près de deux ans en collaboration avec Affaires mondiales Canada et le ministère de l'Économie, de l'Innovation, de l'Industrie et de l'Environnement du Québec. Cette validation européenne ouvre de nouvelles perspectives aux vigneron·ne·s québécois, qui bénéficient désormais d'un accès au marché européen ainsi que d'une protection administrative et douanière accrue pour leurs produits.

Cette reconnaissance repose sur la rigueur des critères sanitaires et physico-chimiques inhérents au processus de certification des vins IGP produits au Québec, conformes aux standards internationaux définis par l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Le CARTV, reconnu pour attester de la conformité des vins IGP du Québec aux normes de qualité imposées par l'UE aux vins étrangers, assure ainsi le respect de ces normes de qualité.

Démontrant l'importance du lien entre le terroir et la production viticole, l'Union européenne a reconnu l'ingéniosité et la persévérance des vigneron·ne·s québécois, qui ont su adapter leur savoir-faire aux conditions climatiques extrêmes. Leurs vins, appartenant à la catégorie des « vins de climat frais », se distinguent par leur caractère vif et floral, renforcé par une acidité croquante.

Les appellations « Vin du Québec » et « Vin de glace du Québec » seront prochainement publiées dans le Journal de l'Union européenne, ouvrant une période de contestation de trois mois avant leur reconnaissance définitive. Elles intégreront par la suite les répertoires européens de la propriété intellectuelle et de la protection des indications géographiques, aux côtés d'autres grandes appellations internationales.

Cette reconnaissance marque une avancée considérable pour les vins du Québec et confirme leur place sur la scène viticole mondiale. Un succès qui enchante les vigneron·ne·s québécois·es. Parmi eux, Charles-Henri de Coussergues du vignoble l'Orpailleur, a déjà entrepris des démarches d'exportation de ses vins vers la France.

## Citations

« Qui l'aurait cru, il y a 43 ans lorsque nous avons planté nos premiers plants de vigne que nous aurions un jour une appellation et une reconnaissance internationale. Que de chemin parcouru !

C'est avec beaucoup de persévérance, de détermination et de passion que nous avons traversé ces quatre dernières décennies, qui nous permettent aujourd'hui de faire partie intégrante de la géographie viticole mondiale. Faisant partie des pionniers, je dois reconnaître que c'est un moment riche en émotion pour le vigneron que je suis. »

*Charles-Henri de Coussergues, Vigneron et co-propriétaire du Vignoble de l'Orpailleur inc.*

« Cette reconnaissance par l'Union européenne est une étape cruciale pour notre industrie viticole. Elle témoigne de la qualité exceptionnelle de nos vins et de l'engagement des vigneron·ne·s québécois·es à produire des vins qui reflètent notre terroir unique. Nous sommes fiers de voir nos vins certifiés IGP Vin du Québec et Vin de glace du Québec désormais offerts à un marché de 450 millions de consommateurs. »

*Marie-Josée Gouin, Présidente-directrice générale du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV).*

## À propos du CARTV

Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été créé en 2006 par le gouvernement du Québec pour mettre en valeur et assurer l'authenticité de produits bioalimentaires distinctifs d'ici au bénéfice des collectivités. La famille des appellations réservées et des termes valorisants rassemble l'appellation *biologique*, l'IGP Agneau de Charlevoix, l'IGP Vin du Québec, l'IGP Vin de glace du Québec, l'IGP Cidre de glace du Québec, l'IGP Maïs sucré de Neuville, l'appellation de spécificité Fromage de vache de race Canadienne et le terme valorisant Fromage fermier.



– 30 –

## Source

**Tina Girard**

Responsables des communications et des relations publiques

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants

4.03 – 201, boulevard Crémazie Est – Montréal (Québec) H2M 1L2 – Canada

514 864-8999 p.211

[communications@cartv.gouv.qc.ca](mailto:communications@cartv.gouv.qc.ca)